# Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)

Code Natura 2000 : 1044

Classification
Classe des Insectes
Ordre des Odonates
Famille des Coenagrionidés

Statuts de protection Annexe II - Directive habitat Annexe II – Convention de Berne Protection nationale





### Description de l'espèce

L'Agrion de Mercure est une petite libellule à abdomen fin, cylindrique et allongé, de taille comprise entre 19 et 27 mm. Le mâle présente un abdomen bleu ciel maculé de taches noires ; celui de la femelle est presque entièrement noir bronzé. Le dessin noir dorsal du second segment abdominal des mâles est comparé à une tête de taureau ou à un gaulois casqué.

#### Biologie et habitats

Le cycle de vie de cet insecte dure 2 ans. La période de vol des adultes commence au mois de mai et se poursuit jusqu'en août. La femelle, accompagnée par le mâle, insère ses œufs dans les plantes aquatiques ou riveraines. L'éclosion a lieu après quelques semaines (l'espèce passe deux hivers au stade larvaire). A la suite de l'émergence (métamorphose), l'imago s'alimente durant quelques jours à proximité de l'habitat de développement larvaire (prairies environnantes, chemins ensoleillés...). Il capture des petits insectes.

Cette libellule colonise les milieux ouverts, aux eaux claires, bien oxygénées (sources, suintements, fontaines, résurgences, fossés alimentés, drains, rigoles, ruisselets et ruisseaux, petites rivières...). Elle affectionne les zones bien ensoleillées à végétation amphibie (zones bocagères, prairies, friches, clairières forestières,...) et se trouve particulièrement en terrains calcaires.

## Répartition

On le retrouve sur 20 stations : un premier secteur au Sud dans la vallée du Dinan avec plusieurs petites populations sur Jupilles et sur les extensions potentielles sur Thoiré-sur-Dinan et au Nord de Jupilles sur un affluent du Gué Tesnon. Un deuxième secteur sur Grammont au niveau des sources du Narais, une population sur le Vivier à Challes et plusieurs petites populations sur Saint-Mars-la-Brière.

#### Mesures de gestion favorable

- Maintenir les cours d'eau ou ruisseaux possédant une ripisylve herbacée riche.
- Eviter la fermeture du milieu, en rouvrant le lit mineur et les berges.
- Gestion par désenvasement si atterrissement du milieu.
- Restauration de la dynamique érosive des cours d'eau.